

# LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT



## Contact

Comité National Olympique et Sportif Français  
CRDLA Sport  
CRDLA-Sport@cnosf.org



**LE DISPOSITIF LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**  
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

Financiers principaux



Cofinancé par  
l'Union européenne



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



BANQUE des  
TERRITOIRES



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



BANQUE des  
TERRITOIRES



Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF



RÉGIONS  
DE FRANCE



ess  
France

Pilotes nationaux



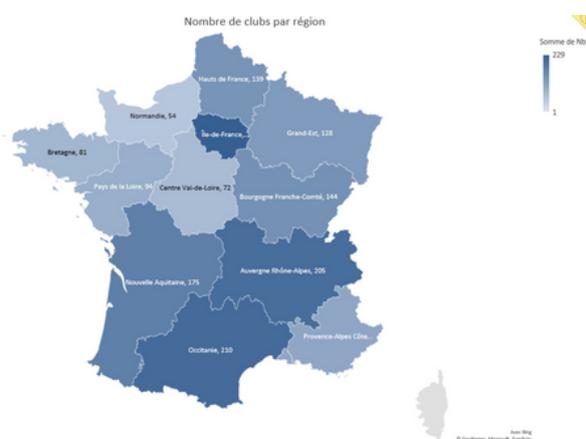
## Historique et évolution

La Fédération Française Handisport (FFH) a été créée en 1954 pour organiser et promouvoir la pratique sportive des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel. Son développement s'est accéléré avec l'intégration du mouvement paralympique et la professionnalisation de certaines disciplines.

Cette fédération, reconnue d'Utilité Publique, est membre du **Comité Paralympique et Sportif Français** (CPSF), du **Comité National Olympique et Sportif Français** (CNOSF) et du **Comité International Paralympique** (IPC).

La fédération regroupe **50 sports** au sein des clubs affiliés à la fédération. Chaque discipline est proposée sur le territoire en fonction des spécificités et opportunités de chacun de façon régulière ou ponctuelle.

## Structuration territoriale



**17 comités régionaux**

**90 comités départementaux**

**1700 clubs**

**2070 événements**

## Typologie et caractéristiques territoriales

La FFHandisport comptabilise **30 000 licenciés**. On observe une forte concentration de clubs et de licenciés dans 3 régions : **Auvergne Rhône Alpes, Île De France et Occitanie**. A contrario, 2 régions présentent un nombre de licenciés et de clubs moins importants : Normandie et Centre Val de Loire.



L'entièreté des clubs sont amateurs. Le taux de professionnalisation des clubs de la fédération reste assez faible. Cela s'explique par le faible nombre de licenciés au sein des clubs.

Le modèle économique des clubs sportifs fédérés

ANALYSE ET PISTES DE DÉVELOPPEMENT



Etude sur le modèle économique des clubs sportifs

2/3 des clubs ont 10 licenciés ou moins

Moyenne de 13 licenciés par club

25 clubs ont plus de 100 licenciés

## Organisation fédérale et décentralisée

### Rôles et missions de la fédération

- Responsabilité de développement au travers de l'animation et la gestion des commissions sportives
- Responsable de la performance
- Accompagnement des territoires
- Organisation et déploiement de la politique de formation fédérale
- Innover, formaliser et transmettre l'expertise de la fédération



### Rôles et missions des comités régionaux

- Capacité à déployer la politique fédération sur leur territoire (Sport Santé, développement des pratiques, des publics...)
- Organisation et mise en place de formation
- Accompagnement des comités départementaux
- Organisation des compétitions régionales



### Rôles et missions des comités départementaux

- Capacité à déployer la politique fédération sur leur territoire (Sport Santé, développement des pratiques, des publics...)
- Accueil et orientations des pratiquants
- Accompagnement des clubs
- Organisation des compétitions départementales



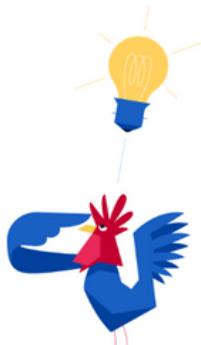
# Modèle économique des clubs

Pour en savoir plus sur les sources de financement dans le sport



## Focus sur les aides financières spécifiques

Les structures associatives handisport ont un modèle économique largement dépendant des subventions publiques. Quelques aides spécifiques permettent aux clubs et comités de déployer leurs actions de développement tout le long de l'année. Le matériel étant onéreux, son financement est une problématique récurrente mais nécessitant d'être solutionnée pour les structures et les pratiquants.



### FOCUS SUR CERTAINES AIDES SPECIFIQUES : [en savoir plus](#)

Le PSF (Projet Sportif Fédéral) ou DVT (Dispositif de Valorisation Territoriale) permet aux associations handisport d'être financées afin de développer certains projets liés aux thématiques prioritaires de la FFH et de l'ANS.

Dans le cadre de l'ANS Equipements, il est possible d'être financé pour l'achat de matériel roulant dont des fauteuils ou des véhicules TPMR.

## Accompagnement et soutien des clubs amateurs

### Politique d'accompagnement des structures territoriales

La politique d'accompagnement des structures territoriales repose sur un service dédié spécifiquement à l'accompagnement des territoires. Ce service est structuré autour d'une équipe composée de plusieurs référents aux missions complémentaires. Il comprend un coordinateur chargé de superviser l'ensemble du dispositif, ainsi qu'une accompagnatrice territoriale en charge du Dispositif de Valorisation Territoriale (DVT), qui constitue l'application du Projet Sportif Fédéral (PSF) par la Fédération Française de Handisport (FFH). Un accompagnateur territorial est également dédié au suivi du Projet Sportif Territorial (PST) et aux questions d'emploi, tandis qu'une accompagnatrice territoriale est responsable des outils clubs. Enfin, un responsable licences et affiliations assure le suivi et la gestion des adhésions au sein des structures.

### Chiffres clés généralistes du Projet Sportif Fédéral (PSF)

Dans l'enveloppe globale dédiée au PSF allouée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) instruit par la FFHandisport :

**370** structures différentes ont bénéficié d'une aide dans le cadre du PSF (DVT) ce qui représente 20% des structures existantes

**2 093 400€**

budget global du PSF 2024 pour la FFH

#### Moyenne de l'aide attribuée pour :

Un comité régional **31 183€**

Un comité départemental **7 532€**

Un club **3 878€**

## **Thématiques PSF des dernières années**

Accompagnement des acteurs locaux (sportifs, CDH, clubs)

Développement de l'offre de pratique (cycles, journées de pratique, stages ...)

Actions en direction des publics spécifiques

Développement de l'offre de formation

Favorisation de l'accession au sport de Haut-Niveau

Développement du sport santé



## **Enjeux prioritaires de développement et stratégie de croissance fédérale**

Intensifier les formations

Augmenter le nombre de clubs pour  
favoriser le maillage territorial



Augmenter le nombre de sportifs  
licenciés



**LE DISPOSITIF LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**  
CENTRE DE RESSOURCES SPORT